

CHALLENGE INTERUNIVERSITAIRE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

REGLEMENT

Organisation générale

- Le Challenge interuniversitaire est un concours d'émulation entre équipes d'étudiants venant des différents instituts spécialisés en aménagement et urbanisme. Il est co-organisé par l'APERAU France-Europe et par l'institut membre dont les étudiants ont été lauréats l'année précédente.

Dates

- Les dates du challenge sont fixées par l'institut organisateur.
L'édition **2013** du Challenge se tiendra **du 8 au 12 avril**.

Lieu

- Le challenge s'organise dans la ville de l'institut qui a remporté le premier prix lors de l'édition précédente.

Il aura lieu en 2013 à Bordeaux (sur le campus de la commune de Pessac) et sera organisé par l'Institut d'aménagement de tourisme et d'Urbanisme (Université Bordeaux 3).

Sujet

- Le sujet du travail relève d'une problématique d'urbanisme. Il est choisi par l'institut organisateur, en accord les partenaires publics (Communauté urbaine Bordeaux Métropole, Ville de Bordeaux) soutenant cette initiative. Le sujet est divulgué aux participants le premier jour de la semaine du Challenge.

Participation

- Chaque institut candidat (à la participation) doit être membre de l'APERAU France-Europe et en règle de cotisation. Il ne peut présenter qu'une seule équipe de quatre étudiants. La participation effective maximum totale est limitée à 8 équipes de 4 étudiants chacune; les enseignants n'interviennent pas. Chaque institut candidat est tenu de respecter les modalités et délais d'inscription. Les modes d'admission, d'exclusion et de sélection sont définis ci-après pour « faire tourner », d'année en année, les instituts participants.

- Admission à l'inscription : les « éliminés à l'inscription » de l'année précédente sont admis d'office, s'ils s'inscrivent conformément. Moyennant le respect des modalités et sous réserve des exclusions ci-après, les autres instituts membres de l'APERAU France-Europe sont admis.

- Exclusion à l'inscription : les équipes du podium précédent ne peuvent pas se représenter l'année suivante, sauf si l'organisateur constate une insuffisance d'inscription des autres équipes admises. Dans ce cas, l'ordre 3e, 2e, 1er sera respecté. Le ou les autres instituts de la même « localité » que l'institut organisateur ne sont pas autorisé(s) à participer. Les équipes candidates qui s'inscrivent hors délais ne peuvent pas non plus participer.

Sélection des participants

- La sélection parmi les instituts inscrits s'effectue en plusieurs « phases », et ce jusqu'à obtention de 8 équipes. La première priorité sera accordée à ceux qui n'ont pas pu participer à l'édition précédente. La deuxième priorité est accordée aux autres équipes, non primées à l'édition précédente. Si plus de huit équipes se présentent conformément au règlement, il faudra procéder à un tirage au sort entre les inscrits de cette 2ème priorité.

Modalités d'information

- Pour l'édition 2013, l'information sera envoyée par l'IATU au mois de Janvier aux destinataires figurant sur la liste des instituts validée par le président de l'APERAU France-Europe. En principe, un avis sera inséré début janvier sur le site internet de l'APERAU (<http://www.aperau.org>).

Modalités et délai d'inscription

- La date limite de réception des inscriptions (éliminatoire), est fixée au **8 février 2013**.

- Les équipes se manifestent comme candidates en remplissant complètement le formulaire de demande d'inscription et le formulaire d'engagement (leurs modèles sont joints au présent règlement) et en les renvoyant, par courrier, courriel ou par fax. Les équipes retenues doivent payer le droit d'inscription/participation à savoir 50 euros par étudiant (soit 200 euros par équipe). Ce montant sera à payer, avant l'arrivée à **Bordeaux**, par virement bancaire en précisant « challenge APERAU »

Identifiant national de compte bancaire							
Code banque	Code guichet		N° de compte		Clé RIB		domiciliation
10071	33000		00001000010		35		T.P BORDEAUX
Identifiant international de compte bancaire (IBAN)							BIC
FR76	1007	1330	0000	0010	0001	035	

Modalités d'accueil des équipes participant

- Les équipes retenues sont accueillies par l'institut organisateur selon les modalités suivantes
- Les trajets aller-retour des équipes pour le lieu d'organisation ne sont pas prévus.
- Un accueil général est organisé le **8 avril après-midi**.
- L'hébergement des 4 nuitées du 8 au 12 avril 2013 est prévu par équipe, sur la base d'une chambre de 4 personnes en auberge de jeunesse dans le centre de Bordeaux. Les repas sont pris en charge.
- Les locaux de travail sont mis à disposition, sur la base d'un local d'atelier.
- Il y a lieu de prévoir au minimum un ordinateur portable par équipe.
- Les déplacements dans la ville sont assurés par délivrance de tickets de tramway à chaque étudiant.
- L'agenda de la semaine et ses modalités (de travail, de rendu, etc.) seront précisés lors de la séance d'accueil du lundi 8 après-midi.

Jury

- Le jury est composé d'élus, de professionnels de l'urbanisme et d'universitaires. Ses membres sont chargés de retenir les trois meilleurs projets. Le jury est souverain dans ses décisions.

Prix, primes

- L'institut organisateur se charge de trouver des soutiens internes ou externes à son université pour récompenser les lauréats et participants.

Droits d'auteur

- Les projets restent la propriété intellectuelle des auteurs. L'institut organisateur se réserve néanmoins le droit de récupérer tous les textes, panneaux, fichiers informatiques, etc., le tout étant également mis à disposition du ou des partenaire(s) public(s) ayant soutenu l'initiative. Une valorisation du Challenge pourra être faite à l'initiative de l'institut organisateur et ses partenaires auprès des médias.